



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DEPARTEMENT INDRE ET LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRETE D'OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DP03713924U0022	Arrêté 05/07/2024 n° URB/2024/021

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 20/05/2024	
Par :	NEO RESSOURCES
SIRET :	80328653300028
Représentée par :	Hicham BENABDELHAFID
Demeurant à :	17 rue des près bas 63100 Clermont Ferrand
Pour :	Pose panneaux Photovoltaïques
Sur un terrain sis à	52 rue victor hugo
Réf cadastrales :	BA11

référence dossier
N° DP03713924U0022

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luynes,
Vu le Site Patrimonial Remarquable,
Vu l'arrêté N° DGS/2023/03 du 03 Février 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Eric VERHILLE 3^{ème} Adjoint au Maire, notamment dans le domaine de l'urbanisme,

Considérant l'avis défavorable de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine d'Indre-et-Loire (UDAP37) dans son courrier du 21/06/2024, ci-joint annexé,

ARRETE

Article 1 : Il est fait opposition à la demande de permis de construire susvisée.

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de l'exécutif.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville ou de sa notification et/ou de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE ARRETE DU 05/07/2024 N° URB/2024/021 PAGE 2/2	FEUILLET N°
OBJET	ARRETE D'OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE n° DP03713924U0022	

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliatiion :

- sera notifiée à Monsieur Hicham BENABDELHAFID, pour lui servir de titre,
- et transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.



Fait à Luynes, le 05/07/2024

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à l'Urbanisme

Eric VERHILLE

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le :

- sa notification par lettre recommandée avec
accusé de réception envoyée le : 05/07/24

- sa publication sur le site internet de la

Commune le : 05/07/24

